

Rabat le 26 juin 2022

De l'Association des Victimes du Bagne de Tazmamart « AVIBAT »

C'est avec un immense plaisir que nous, anciennes victimes du sinistre bagne de Tazmamart au Maroc, soumettons à votre haute bienveillance notre dossier, espérant qu'il trouvera chez-vous l'intérêt qu'il mérite.

Détenus injustement victimes de la disparition forcée durant plus de 18 ans dans le sinistre mouvoir, alors que la majorité parmi nous était condamnée à 3 ans de prison, nous avons été finalement relâchés vers la fin de 1991 grâce aux efforts de nos familles auprès des O.N.G nationales et internationales.

Le comité indépendant d'arbitrage qui s'était chargé de l'indemnisation des victimes nous avait promis de revoir en hausse une pécule de 5.000 dirhams que l'Etat nous octroyait provisoirement depuis février 1994.

Or, une année plus tard, cette mensualité a été supprimée purement et simplement sans motif ni préavis.

En 2005, La création de l'Instance Equité et Réconciliation s'annonça pour nous comme une grande délivrance. Mais combien était grande notre désillusion lorsque nous avons vu que ce nouvel organisme, dirigé par des anciens militants des droits humains, sensés connaître à fond notre dossier pour bien le défendre, s'est révélé plutôt hostile ce qui s'est traduit par le niement de nos droits essentiels à la retraite et au deuil des familles.

Depuis cette date, nous n'avons cessé de redoubler d'efforts, suite à une recommandation du premier ministre de l'époque, M. Abderrahmane Youssoufi, (sur la base de laquelle tous les dossiers des fonctionnaires de l'Etat expulsés ou enfermés pour des raisons politiques ont été résolus.) à militer pour faire valoir nos droits:

## 1) Droit à la retraite.

Ce qui signifie la régularisation de notre situation administrative et financière, en ce sens que, ayant été des fonctionnaires de l'Etat, et victimes d'une très longue disparation forcée, nous réclamons une retraite mensuelle à l'instar de celle qui a été octroyée aux prisonniers politiques civils.

## 2) La préservation de la mémoire.

Point crucial pour toutes les familles des victimes qui espèrent connaître avec précision l'endroit où leur proche a été inhumé, et ce, conformément au droit au deuil garanti par la charte internationale des droits de l'homme.

Contrairement à cela, le Conseil prétend qu'il n'est pas possible de réaliser ce travail d'identification même en recourant à la méthode de l'ADN qui, selon lui, n'est pas tout à fait efficace.

Et comme alternative à cela, il impose la construction d'une stèle sur laquelle il compte y inscrire les noms de toutes les victimes sans épitaphes.

En plus, ce conseil qui a annoncé avoir réalisé plus de 90% des travaux sur le site de Tazmamart, a complètement marginalisé les survivants et ne les a impliqués dans aucun de ses projets...

En somme, dans cette politique de justice transitionnelle dont se gargarise l'Etat marocain, nous nous demandons avec stupéfaction où sont passés alors nos droits les plus élémentaires ?

Dans l'espoir de trouver chez-vous une compréhension parfaite de notre situation, nous vous prions croire en notre profonde reconnaissance et sincère gratitude.

Pour l'association « AVIBAT » Abdellah AAGAOU le Président

GSM : 0611930450

